



**NATIONS  
UNIES**



**CONVENTION-CADRE SUR  
LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Distr.  
LIMITEE

FCCC/SBI/1995/L.2  
30 août 1995

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE  
Première session  
Genève, 31 août - 1er septembre 1995  
Point 2 de l'ordre du jour

MISE AU POINT DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET  
CALENDRIER DES REUNIONS POUR 1996-1997

Projet de décision relatif au point 2 de l'ordre du jour,  
présenté par le Président

**Programme de travail**

L'Organe subsidiaire de mise en oeuvre,

Rappelant la décision 6/CP.1 prise par la Conférence des Parties à sa première session,

Ayant examiné le document FCCC/SBI/1995/2 du secrétariat relatif au projet de programme de travail,

Prenant en considération les vues exprimées par les délégations,

1. Adopte le projet de programme de travail;
2. Décide de revoir le programme de travail à la session précédant la deuxième session de la Conférence des Parties.

-----